



**GIP  
HAUTE-MARNE**

Chaumont, le

**0 8 JUL. 2013**



## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 JUIN 2013 COMPTE RENDU**

Le conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est réuni sous la présidence de M. Bruno SIDO, Président du Groupement, le 7 juin 2013 à 11h15, au conseil général de la Haute-Marne.

### **Participaient à la réunion les administrateurs (5)**

M. Bruno SIDO,	Président,
Mme Patricia ANDRIOT,	Conseil Régional – Vice-présidente en charge de l'économie sociale et solidaire,
M. Antoine ALLEMEERSCH,	Conseiller Général du Canton de Poissons,
M. Stéphane MENETRIER,	Représentant la DIRECCTE Champagne-Ardenne,
M. Laurent GOUVERNEUR,	Maire de Montreuil sur Blaise,

### **Membres excusés et représentés (3)**

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT,	Conseillère Générale du Canton de Saint-Dizier Centre,
M. Michel BOULLEE,	Maire de Suzannecourt,
M. Jean-Paul BAILLET,	ANDRA – Directeur Général Adjoint.

### **Participaient également (12)**

M. Olivier INVERNIZZI,	DDFiP de la Haute-Marne – Responsable du pôle gestion publique,
M. Nicolas SERRAND,	DDFiP de la Haute-Marne - Chef de la division SPL,
Mme Floriane BARTHELEMY,	Préfecture de la Haute-Marne – Service Développement du Territoire,
Mme Elisabeth WAXWEILER,	Agent Comptable du GIP Haute-Marne,
M. Bruno FREDET,	EDF - Directeur Développement Economique Haute-Marne et Meuse,
M. Thierry PUSSIEUX,	CEA - Chef de Projet Valorisation,
M. Claude PRESTA,	AREVA - Responsable Accompagnement Economique du Laboratoire Bure-Saudron
M. Jean MASSON,	Directeur GIP Haute-Marne,
M. Eric LAFON,	Directeur Adjoint GIP Haute-Marne,
Mme Maryse CHARPENTIER,	Chargée des Politiques Contractuelles et des Partenariats GIP Haute-Marne,
Mme Cindy GARDET,	Responsable Administratif GIP Haute-Marne.

Cinq membres sont présents, trois sont représentés soit huit voix sont présentes sur huit. La règle de quorum est satisfaite, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

## **Rapport du Président**

---

EDF a pris la décision d'implanter CENTOR, un centre dédié à la maintenance des centrales nucléaires, sur Saint-Dizier. Ce site de maintenance, de près de 50 salariés directs, mobilisera des prestations industrielles qui pourraient induire plus de 100 emplois indirects. Il s'agit de conforter la durée de vie de nos centrales. C'est l'opération « grand carénage ».

Cette décision n'a pas été obtenue aisément et Saint-Dizier a avancé ses meilleurs arguments. Ce qui n'a pas encore été dit, c'est que le GIP Haute-Marne a joué dans ce dossier un rôle déterminant en proposant de mobiliser ses dispositifs d'aide au profit de ce projet CENTOR.

Ce dossier sera étudié plus précisément lors d'un prochain conseil d'administration.

Le débat public fait également partie de l'actualité du groupement. A peine ouvert, dès la première réunion, le débat a été interrompu au bout de 15 minutes.

Alors que les acteurs locaux tiennent ce dossier depuis près de 20 ans, la commission particulière lève la séance qui se tenait à Bure au bout de ¼ heure. De nombreuses manifestations, réunions houleuses, débats acharnés ont émaillé l'histoire du laboratoire. Pourtant les acteurs locaux ont tout supporté, tout surmonté.

Ce débat public doit avoir lieu et ceux qui l'obstruent portent directement atteinte à notre démocratie.

M. le Président invite tout à chacun à y participer, à contribuer sous une forme ou sous une autre, par écrit, dans les réunions, par internet.

Mme Andriot souligne que le conseil régional est en faveur de la tenue du débat public.

## **Décisions du conseil d'administration**

---

### **Phase 1 du projet Syndièse – Biomass to Syngas (13-12)**

En 2005, dans le cadre des premiers comités de haut niveau, le Haut-Commissaire à l'Energie Atomique et l'Administrateur Général du CEA ont proposé d'implanter une unité expérimentale de production de biocarburant de deuxième génération sur les territoires proches du laboratoire de l'ANDRA.

L'assemblée générale du GIP Haute-Marne a inscrit dans son programme d'activité 2007, une action particulière pour le projet de production de biocarburant de deuxième génération par voie thermique à partir de biomasse dite Biomasse to Liquid (BtL) avec une enveloppe de 15 M€ (action 07-03).

Dans ce contexte, le CEA intervient pour développer un concept innovant de transformation de la biomasse en gaz de synthèse (Syndièse – Biomass to Syngas). Ce concept se compose d'une première étape de prétraitement mécanique et non thermochimique de la biomasse et d'une seconde étape de gazéification. Il sera validé à l'échelle d'une unité pilote d'une tonne par heure.

Une première phase doit permettre tout d'abord de construire un programme R&D visant à valider chaque étape du concept de prétraitement de la biomasse à une dimension représentative de l'échelle de l'unité pilote.

Le conseil d'administration décide, à l'unanimité par sept voix pour et une abstention (Mme Andriot), d'apporter au CEA au titre de l'action 13-03 « Production de biocarburant de deuxième génération » une aide de 15% dans la limite de 4.000.000 €

pour la Phase 1 du projet Syndièse – Biomass to Syngas dont le coût est estimé à 26.500.000 € HT.

Mme Andriot s'abstient, considérant que les aspects scientifiques n'apparaissent pas suffisamment clairs.

### **Avance remboursable aux Forges de Courcelles (13-13)**

Forges de Courcelles est une filiale du groupe SIFCOR. L'activité du groupe est tirée vers le haut par l'entrée de nouveaux clients. Pour Forges de Courcelles, la tendance est identique avec des prévisions d'activité en hausse grâce au développement du vilebrequin.

Pour satisfaire ce développement, la production sur Forges de Courcelles doit croître de façon significative. Un programme d'investissement ambitieux de 19.600.000 € HT, avec la mise en place d'une seconde presse de 8.000 tonnes, a été engagée.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'accorder à la société des Forges de Courcelles, pour l'acquisition d'une seconde presse 8.000 tonnes, une avance remboursable de 3.000.000 € sur 7 ans, avec un an de différé de remboursement, au taux de 2% et à échéances trimestrielles.

### **Traversée d'Epizon par la route départementale 25 (13-14)**

La commune d'Epizon réaménage la traversée de l'agglomération par la route départementale 25. Compte tenu de l'évolution du trafic prévisible avec le développement des activités liées à CIGEO, le conseil général réalise le renforcement de cette route en même temps que les aménagements communaux.

La délégation accordée au comité exécutif pour l'action 13-30 "Territoires les plus concernés – Comité de haut niveau" est limitée à 300.000 €. La décision appartient au conseil d'administration.

Le conseil d'administration décide, à la majorité par 7 voix pour (Mme Andriot votant contre) :

- d'accorder à la commune d'Epizon, dans le cadre du projet de « Traversée d'Epizon par la RD25 », au titre de l'action 13-30 "Territoires les plus concernés – Comité de haut niveau", une aide de 57%, dans la limite de 399.769 € de la part communale sur des dépenses estimée à 774.227 € HT.
- d'accorder au conseil général de la Haute-Marne, dans le cadre du projet de « Traversée d'Epizon par la RD25 », au titre de l'action 13-30 "Territoires les plus concernés – Comité de haut niveau", une aide de 80%, dans la limite de 441.470 € de la part départementale sur des dépenses estimée à 551.838 € HT.

Mme Andriot vote contre considérant que ces aménagements préjugent du devenir du projet de l'ANDRA.

### **Report des échéances des prêts accordés à la société GILLET GROUP (13-15)**

La société Gillet Group est spécialisée dans les activités de tournage, de décolletage et de création de machines spéciales pour l'automobile. Le comité exécutif du 26 février 2009 a accordé à l'entreprise une avance remboursable de 104.125 € visant à financer la mise en place d'investissements en équipements.

Suite à une forte baisse d'activité notamment dans le secteur automobile en 2009, le comité exécutif du 19 avril 2010 accepte d'accompagner le plan de restructuration de la société. Le soutien prend la forme d'une seconde avance remboursable de 250.000 €.

En 2013, le niveau de la trésorerie n'offre pas la possibilité de poursuivre le développement de produits nouveaux notamment sur le marché automobile qui reste tendu.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité, d'accorder à la société Gillet Group, un report d'une année de l'échéancier de remboursement des prêts pour

l'investissement matériel de 2009 et pour la restructuration en 2010 à compter de l'échéance de 2013.

Les nouveaux tableaux de remboursement seront :

- Avance remboursable sur le matériel (mise en place 2009) :

N° de paiement	Date de paiement	Solde de départ	Remboursement de la période	Solde Final
3	01/07/2014	78 094	26 031	52 063
4	01/07/2015	52 063	26 031	26 031
5	01/07/2016	26 031	26 031	-

- Avance remboursable en faveur de la restructuration (mise en place 2010) :

N° de paiement	Date de paiement	Solde de départ	Remboursement de la période	Solde Final
2	31/05/2014	225 000	37 500	187 500
3	31/05/2015	187 500	62 500	125 000
4	31/05/2016	125 000	62 500	62 500
5	31/05/2017	62 500	62 500	-

### **Remboursement des frais professionnels (13-16)**

Les dispositions du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat (version consolidée au 23 juin 2010) sont applicables au GIP Haute-Marne.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'acter, jusqu'au 31 décembre 2014, une dérogation pour un remboursement des frais réels engagés pour les frais d'hébergement à Paris limités à 85 € / nuitée et une dérogation pour les déplacements SNCF en 1<sup>ère</sup> classe.

L'ordre du jour étant épuisé à 12h30, la séance est levée.

Le Président



Bruno SIDO

REÇU A LA PREFECTURE  
DE LA HAUTE-MARNE

LE - 9 JUIL. 2013

DRCL - Finances 1

## GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 7 JUN 2013</b>	<b>N°13-12</b>
<b>OBJET : Phase 1 du projet Syndièse – Biomass to Syngas</b>	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	3
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

En 2005, dans le cadre des premiers comités de haut niveau, le Haut-Commissaire à l'Energie Atomique et l'Administrateur Général du CEA ont proposé d'implanter une unité expérimentale de production de biocarburant de deuxième génération sur les territoires proches du laboratoire de l'ANDRA.

La Loi n° 2006-739 du 28 juin 2006 de programme relatif à la gestion durable des matières et déchets radioactifs a instauré une taxe additionnelle spécifiquement dédiée aux projets de diffusion technologique, une compétence désormais explicite pour les GIP.

L'assemblée générale du GIP Haute-Marne a inscrit dans son programme d'activité 2007 une action particulière pour le projet de production de biocarburant de deuxième génération par voie thermique à partir de biomasse dite Biomasse to Liquid (BtL) avec une enveloppe de 15 M€ (action 07-03).

Dans ce contexte, le CEA intervient pour développer un concept innovant de transformation de la biomasse en gaz de synthèse (Syndièse – Biomass to Syngas). Ce concept se compose d'une première étape de prétraitement mécanique et non thermochimique de la biomasse et d'une seconde étape de gazéification. Il sera validé à l'échelle d'une unité pilote de 1 tonne par heure.

Le projet Syndièse – Biomass to Syngas se décline en trois phases :

- Phase 1 : validation des briques technologiques de la chaîne de procédés grâce à une plateforme de prétraitement de la biomasse à la taille d'une tonne par heure ;
- Phase 2 : conception et construction dans la zone interdépartementale de l'unité pilote une tonne par heure ;
- Phase 3 : validation du concept de transformation de la biomasse en gaz de synthèse à l'échelle d'une tonne par heure.

La phase 1 doit permettre tout d'abord de construire un programme R&D visant à valider chaque étape du concept de prétraitement de la biomasse à une dimension représentative de l'échelle 1t/h.

- le broyage de la biomasse en poudre dont la granulométrie et les propriétés rhéologiques (coulabilité et fluidisation) permettent une gazéification optimale ;
- le développement d'une pompe permettant la mise sous pression de poudres de bois sans modifier leurs propriétés rhéologiques tout en limitant l'ajout de gaz extérieur ;
- l'injection-dosage regroupe les actions relatives au convoyage de la poudre sous pression, au dosage et l'injection dans le brûleur. Elle permet de transformer un flux de poudre sous pression discontinu en un flux continu injecté dans le gazéifieur ;
- l'intégration est la maximisation des performances de la chaîne de procédés.

Ce programme R&D sera réalisé au sein de trois espaces regroupés au sein d'un même bâtiment :

- un hall d'essais de 400 m<sup>2</sup> regroupant les équipements technologiques. Les équipements de broyage, un système de pressurisation par pompe solide et de silos de stockage de matière première y seront positionnés.

- un laboratoire de 100 m<sup>2</sup> disposera des équipements de caractérisation et d'analyse des propriétés de la biomasse traitée. Il sera divisé en deux zones, l'une pour toutes les activités de caractérisation et l'autre pour manipuler la poudre de bois. Des outils de caractérisation spécifiques seront installés s'intéressant notamment aux propriétés de coulabilité et de fluidisation des poudres.
- Enfin un espace d'accueil et de bureau.

Il n'existe pas au niveau international de projet équivalent à un stade industriel. En effet, les projets de taille semi-industrielle ne démarrent pas pour des raisons techniques et/ou de rentabilité économique.

La phase 1, sur laquelle porte la demande faite aux GIP Objectif Meuse et Haute-Marne par le CEA est donc une étape cruciale. Elle devra valider entre autres éléments les choix technologiques et les coûts, délais et performances de l'unité pilote mais également les aspects économiques propres à un déploiement d'une filière industrielle.


Le lancement des phases 2 et 3 sera décidé par un comité de haut niveau au cours du deuxième semestre 2014 en fonction de ces résultats.

La phase 1 est chiffrée à 26.500.000 €. Le plan de financement est arrêté :

	Montant	Taux
FEDER	8.000.000	30%
Etat (PIA)	6.000.000	23%
GIP Haute-Marne	4.000.000	15%
GIP Objectif Meuse	4.000.000	15%
CEA	4.500.000	17%

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
par 7 voix pour  
1 abstention (Mme ANDRIOT)  
DECIDE**

d'apporter au CEA au titre de l'action 13-03 « Production de biocarburant de deuxième génération » une aide de 15% dans la limite de 4.000.000 € pour la Phase 1 du projet Syndièse – Biomass to Syngas dont le coût est estimé à 26.500.000 €.

<b>RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE : 7 pour et 1 abstention (Mme ANDRIOT)</b>	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 08 JUL. 2013 LE PRESIDENT 

RECU A LA PREFECTURE  
DE LA HAUTE-MARNE  
LE - 9 JUL. 2013  
DRCL - Finances 1

## GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 7 JUIN 2013</b>	<b>N°13-13</b>
<b>OBJET : Avance remboursable aux Forges de Courcelles</b>	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	3
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Forges de Courcelles est une filiale du groupe SIFCOR. L'activité du groupe est tirée vers le haut par l'entrée de nouveaux clients et le développement soutenu du marché des vilebrequins. Les clients en développement sont principalement BMW (2% du CA 2011 à 16% à l'horizon 2015), et VAG (8% en 2011 et 13% en 2015), la part relative de Renault augmente (de 8% à 13%) et celle de PSA diminue tout en restant le premier client (de 40% à 23%).

Pour Forges de Courcelles, la tendance est identique avec des prévisions d'activité en hausse grâce au développement du vilebrequin. BMW pourrait devenir à l'horizon 2015, le premier client des Forges. PSA, Renault et BMW représenteront alors plus de 70% du chiffre d'affaires.

La totalité du développement est imputable aux produits vilebrequins (de 60M€ de CA en 2011 à plus de 100 M€ en 2015) alors que les autres produits devraient représenter des marchés stables ou en déclin comme les éléments de suspension.

Le chiffres d'affaires cumulé des Forges de Courcelles devrait passer de 108 M€ en 2012 à 143 M€ en 2015. Le résultat net sur la période devrait passer de -2,5 M€ à + 0,7 M€ en 2015. L'amélioration de la rentabilité passe par la hausse de l'activité mais plus encore par une amélioration importante et récente de la performance industrielle. Ainsi, dès 2013, la société devrait retrouver un résultat net positif (sans résultat exceptionnel).

Pour satisfaire ce développement autour du vilebrequin, la production sur Forges de Courcelles doit pouvoir passer de 2,2 millions d'unités en 2012 à 3,47 millions en 2015.

Forges de Courcelles a donc engagé un programme d'investissement ambitieux de 19,6 M€ avec la mise en place d'une seconde presse de 8.000 T :

- Bâtiment 6,6 M€
- Presse 7,5 M€
- Chauffeuse 1,5 M€
- Autres équipements industriels 4,0 M€

Les Forges de Courcelles ont saisi le GIP Haute-Marne le 12 janvier 2012 afin d'obtenir un soutien financier dans cet important projet.

Le projet a été engagé. Le bâtiment a été réalisé dans le prolongement du site de Nogent. La presse a été commandée et les premiers équipements industriels sont arrivés sur le site de Nogent.

Compte-tenu d'incertitudes sur la réorganisation du groupe avec des rapprochements en cours par les trois sociétés de production du groupe SIFCOR, le soutien du fonds d'intervention FMEA n'a pas été obtenu à ce jour.

Cette réorganisation devrait aboutir au cours de l'année 2013 avec un rapprochement de Forges de Courcelles avec un autre acteur de la forge pour l'automobile. Une nouvelle société mère devrait être créée à cet effet.

En conséquence, les banques approchées pour le financement de ce programme ont retardé leur décision et la première partie du programme "8.000 T2" a été autofinancé par Forges de Courcelles. Cet autofinancement atteint ses limites pour l'entreprise qui doit par ailleurs assurer le financement de son exploitation qui pèse d'autant plus que l'activité est en croissance.

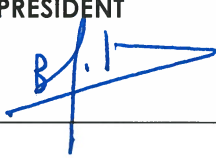
Un tour de table financier organisé le 30 avril 2013 par M. le Préfet de la Haute-Marne a permis de remobiliser les banques avec une hypothèse d'intervention du GIP Haute-Marne sous forme d'avance remboursable. Le plan de financement s'articule autour d'un crédit-bail bancaire sur la presse, d'un autofinancement de l'entreprise et de plusieurs soutiens publics. Au terme de la réorganisation industrielle du groupe, l'hypothèse d'un refinancement bancaire a posteriori du bâtiment reste ouverte.

Le plan de financement de ce programme est désormais envisagé comme suit :

- Crédit-bail bancaire 6,3 M€
- ARI 4,0 M€
- OSEO 2,0 M€
- GIP 3,0 M€
- Autofinancement 4,3 M€

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
par 8 voix pour  
DECIDE**

d'accorder à la société des Forges de Courcelles une avance remboursable de 3.000.000 € sur 7 ans, avec un an de différé de remboursement, au taux de 2% et à échéances trimestrielles.

<b>RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le</b>	<b>Chaumont, le 08 JUIL. 2013 LE PRESIDENT</b> 
REÇU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE	

LE - 9 JUIL. 2013

DRCL - Finances 1



## GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 7 JUIN 2013</b>	<b>N°13-14</b>
<b>OBJET : Traversée d'Epizon par la route départementale 25</b>	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	3
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

La commune d'Epizon a souhaité revoir la RD25 dans sa traversée de l'agglomération. Les travaux envisagés sont la modification du carrefour avec le CD156, la création de deux zones 30km/h et l'aménagement des trottoirs.

Compte tenu de l'évolution du trafic prévisible avec le développement des activités liées à CIGEO, le conseil général a voulu réaliser le renforcement de cette route en même temps que les aménagements communaux.

Le coût est estimé à 1.267.976 € HT, hors frais annexes. Il est financé dans le cadre d'un groupement de commandes selon la clé 58/42 entre la commune d'Epizon (740.227 € HT) et le conseil général (527.749 € HT). Les frais annexes sont estimés à 34.000 € HT pour la part communale et 24.089 € HT pour la part départementale.

Les travaux consistent à :

- Reconstruire et renforcer la chaussée de la RD25 sur la traversée ;
- Aménager les espaces publics (cheminement piétonniers, stationnement,...) ;
- Réaliser des aménagements paysagers.

Dans le cadre de l'action 13-30, "Territoires les plus concernés – Comité de haut niveau", les projets d'aménagements de voiries comme ceux réalisés sur la RD25 peuvent bénéficier d'une aide du groupement pouvant atteindre au maximum 80%.

### Part communale :

Organismes	Montant (€)	Taux
Conseil Général	154 933	20%
Fonds de concours Communauté de Communes du Canton de Poissons	64 680	8%
<b>GIP</b>	<b>399 769</b>	<b>52%</b>
Commune d'Epizon	154 845	20%
Total	774 227	100%

**Part départementale :**

Organismes	Montant (€)	Taux
<b>GIP</b>	<b>441 470</b>	<b>80%</b>
Conseil Général	110 368	20%
Total	551 838	100%

La délégation accordée au comité exécutif pour l'action 13-30 "Territoires les plus concernés – Comité de haut niveau" est limitée à 300.000 €.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**par 7 voix pour**  
**1 contre (Mme ANDRIOT)**  
**DECIDE**

- d'accorder à la commune d'Epizon, dans le cadre du projet de « Traversée d'Epizon par la RD25 », au titre de l'action 13-30 "Territoires les plus concernés – Comité de haut niveau", une aide de 57%, dans la limite de 399.769 € de la part communale sur des dépenses estimées à 774.227 € HT.
- d'accorder au conseil général de la Haute-Marne, dans le cadre du projet de « Traversée d'Epizon par la RD25 », au titre de l'action 13-30 "Territoires les plus concernés – Comité de haut niveau", une aide de 80%, dans la limite de 441.470 € de la part départementale sur des dépenses estimées à 551.838 € HT.

**RESULTAT DU VOTE : A LA MAJORITE : 7 pour, 1 contre (Mme ANDRIOT)**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
au Commissaire du Gouvernement, le

Chaumont, le 08 JUIL, 2013

LE PRESIDENT

REÇU A LA PREFECTURE  
DE LA HAUTE-MARNE

LE -9 JUIL, 2013

DRCL - Finances 1

**GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE**

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 7 JUIN 2013</b>	<b>N°13-15</b>
<b>OBJET : Report des échéances des prêts accordés à la société GILLET GROUP</b>	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	3
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Créée en 1977 avec un effectif de quatre personnes, la société Gillet Outillage, fabriquait des produits de coupe. En 2000, la holding financière, Gillet Group (regroupement de Gillet Outillage et de Sarl Couturier JC) était créée pour regrouper les différents métiers et compétences : 37 salariés, 1.600 m<sup>2</sup> de bâtiment, 50% à l'export, activités de tournage, de décolletage et création de machines spéciales pour l'automobile. L'année suivante, une usine de 3.800 m<sup>2</sup> est bâtie.

En 2009, l'entreprise construit un nouveau bâtiment de 3.300 m<sup>2</sup> accolé à l'ancien bâtiment (coût 1,5 M€ HT) et lance un programme d'investissement en matériel (616 K€ HT). Le comité exécutif du 26 février 2009 donne son accord pour un financement sous forme d'avance remboursable de 104.125 € sur une partie des équipements : meubles de stockage (157.000 € HT), stockeurs à tiroirs (29.000 € HT), gerbeur tridimensionnel (61.000 € HT) et des aménagements (51.500 € HT). L'effectif s'élève à 62 salariés.

N° de paiement	Date de paiement	Solde de départ	Remboursement de la période	Solde Final
1	01/07/2011	104 125	10 413	93 713
2	01/07/2012	93 713	15 619	78 094
3	01/07/2013	78 094	26 031	52 063
4	01/07/2014	52 063	26 031	26 031
5	01/07/2015	26 031	26 031	-

Cependant, pour Gillet Group, 2009 est synonyme d'une forte baisse d'activité notamment dans le secteur automobile. Le chiffre d'affaire chute de 7,5 M€ à 5,8 M€ (données de Gillet Outillage). Avec l'appui du cabinet KPMG, l'entreprise opère une restructuration financière et envisage une levée de fonds de près de 1,3 M€ selon un schéma suivant :

- Actionnaires : 300.000 €
- Prêt restructuration Région : 250.000 €
- IRPAC / HMFP Obligations convertibles 200.000 €
- Banques 300.000 € minimum

Le comité exécutif du 19 avril 2010 accepte de soutenir ce plan de restructuration sous la forme d'une avance remboursable de 250.000 € pour compléter cette levée de fonds.

N° de paiement	Date de paiement	Solde de départ	Remboursement de la période	Solde Final
1	31/05/2012	250 000	25 000	225 000
2	31/05/2013	225 000	37 500	187 500
3	31/05/2014	187 500	62 500	125 000
4	31/05/2015	125 000	62 500	62 500
5	31/05/2016	62 500	62 500	-

Aujourd'hui, en 2013, le chiffre d'affaire de Gillet Group s'élève à 9,9 M€ et le résultat net à 400 K€. Cependant, même si l'activité est à nouveau croissante, le niveau de la trésorerie n'offre pas la possibilité de poursuivre le développement de produits nouveaux notamment sur le marché automobile qui reste tendu.

Les perspectives à court terme sont assez tendues et la société Gillet Group sollicite un décalage des échéanciers de remboursement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
par 8 voix pour  
**DECIDE**

d'accorder à la société Gillet Group, un report d'une année de l'échéancier de remboursement des prêts pour l'investissement matériel de 2009 et pour la restructuration en 2010 à compter de l'échéance de 2013.


Les nouveaux tableaux de remboursement seront :

- Avance remboursable sur le matériel (mise en place 2009) :

N° de paiement	Date de paiement	Solde de départ	Remboursement de la période	Solde Final
3	01/07/2014	78 094	26 031	52 063
4	01/07/2015	52 063	26 031	26 031
5	01/07/2016	26 031	26 031	-

- Avance remboursable en faveur de la restructuration (mise en place 2010) :

N° de paiement	Date de paiement	Solde de départ	Remboursement de la période	Solde Final
2	31/05/2014	225 000	37 500	187 500
3	31/05/2015	187 500	62 500	125 000
4	31/05/2016	125 000	62 500	62 500
5	31/05/2017	62 500	62 500	-

<b>RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE</b>	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le RECU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE LE - 9 JUIL. 2013	Chaumont, le 08 JUIL. 2013 LE PRESIDENT 

DRCL - Finances 1

**GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE**

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 7 JUIN 2013</b>	<b>N°13-16</b>
<b>OBJET : Remboursement des frais professionnels</b>	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	3
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Les dispositions du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat (version consolidée au 23 juin 2010) sont applicables au GIP Haute-Marne.

L'arrêté ministériel du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret susvisé (version consolidée au 22 mai 2010) précise dans son article 1 que le taux du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas est fixé à 15, 25 € par repas. Le taux maximal du remboursement des frais d'hébergement est quant à lui fixé à 60 €.

L'article 7 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 indique qu'une délibération du conseil d'administration de l'établissement peut fixer, pour une durée limitée, des règles dérogatoires aux arrêtés interministériels, qui ne pourront, en aucun cas, conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée.

Le conseil d'administration est appelé à statuer sur les règles dérogatoires de remboursement des frais d'hébergement, de repas et de déplacement que MM. le Directeur et le Directeur adjoint pourraient engager sur leurs deniers personnels dans le cas de mission de représentation du GIP Haute-Marne. Ces dérogations sont sollicitées sur l'hébergement à Paris et sur le transport SNCF en 1<sup>ère</sup> classe.

	indemnité-repas	hébergement
en province	forfaitaire de 15,25 € sur production d'un justificatif de dépense liée à ce repas, quel qu'en soit le montant	remboursement des frais réels engagés plafonnés à 60 € / nuitée
à Paris		remboursement des frais réels engagés plafonnés à 85 € / nuitée

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
par 8 voix pour  
DECIDE**

d'acter, jusqu'au 31 décembre 2014, une dérogation pour un remboursement des frais réels engagés pour les frais d'hébergement à Paris limités à 85 € / nuitée et une dérogation pour les déplacements SNCF en 1<sup>ère</sup> classe.

<b>RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le</b> RECU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE  LE - 9 JUL. 2013	Chaumont, le 08 <del>juin</del> 2013 <b>LE PRESIDENT</b> 